

Association Paroissiale d'Elancourt-Maurepas

Les Compagnons de



Le Veilleur

Edition N° 03
du 24 - 04 - 2021

Dernières informations
à votre connaissance,
avec extraits des
« Veilleur n°1 et 2 »

Saint-Sauveur

► 1. Calendrier des semaines à venir :

Avec cette date du 1^{er} mai, la saison des ouvertures de Saint-Sauveur, les dimanches et jours fériés après-midi de 15h à 18h, pour une visite découverte de l'église avec « Les Compagnons de Saint-Sauveur », va reprendre, mais dans un contexte nouveau de contraintes dues au confinement.

Dans le Veilleur n° 1, « LCSS » s'engageaient à honorer St Joseph un de leurs saints patrons, en accueillant sa statue itinérante dans notre Paroisse lors de la chaîne de prière à St Joseph durant la semaine 18 **du 2 au 9 mai**. Or cette semaine n'étant plus disponible, elle est reportée en semaine 26 **du 27 juin au 4 juillet**.

Les horaires définitifs vous seront donnés avec précision, en temps utile.



Comme il a été raconté dans ce « Veilleur n° 1 » : Depuis l'installation de ce retable au XVIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours, dans les années 1975, au moment des travaux à l'intérieur de l'église, Saint Joseph y est vénéré.



A travers une statue semblable à celle-ci, d'origine italienne.

De plus, le mois de mai étant le mois dédié à la dévotion à Marie, vous pourrez en venant à St Sauveur, découvrir, l'effort de décoration que « LCSS » a réalisé pour mettre en valeur la statue de la Vierge de l'Annonciation, la dernière statue de Marie restant à l'intérieur de cette église, après ces travaux de 1975.

► 2. Rappel sur « LCSS », à partir d'extraits du « Veilleur n° 2 »

Qui, Quoi, Où, Quand, Pourquoi, Comment ? Autant de questions que vous pouvez vous poser sur « Les Compagnons de Saint-Sauveur » (LCSS). Voici les réponses :

Dans les années 95, la paroisse d'Elancourt-Maurepas prend conscience de la richesse de son lieu de culte : l'église Saint Sauveur, située au cœur du village de Maurepas, près du donjon. Ainsi l'**Equipe d'Accueil Saint Sauveur** prend naissance en 1997. Son but est alors d'ouvrir cette église, tous les dimanches et jours fériés après-midi du 1^{er} mai au 1^{er} novembre, pour permettre aux promeneurs, de découvrir ce site du XI/XII^{ème} siècle dit « motte féodale » et de cet édifice, à travers les informations diverses historiques, architecturales apportées par ses membres. Mais progressivement, ses objectifs s'élargissent et deviennent ceux qui couvrent l'ensemble des activités autour du Patrimoine de cette église.

Dès 2016, pour une plus grande efficacité la piste de la création d'une association autonome loi 1901 est examinée. Durant cette année, diverses réunions de concertation avec les Services juridiques (milieu associatif et diocésain) et parties prenantes (Mairie, Paroisse, Association de la ville : MHA) ont lieu.

Finalement le 30 août 2016, cette entité prend le nom de : « **Les Compagnons de Saint Sauveur** » (LCSS) et désormais on part sur la notion de son intégration, au sein d'une association existante loi 1901 : celle de la ville : MHA ou paroissiale : APEM.

Le 1^{er} choix est abandonné le 15/11/2016, et il faut attendre le 11/05/2019, pour voir son intégration effective, au sein de l'Association Paroissiale d'Elancourt-Maurepas (APEM), complète le 21/11/2020.

a. Objectifs visés :

Participation aux actions visant à la restauration complète de ce bâtiment : église.

Promotion de la dimension patrimoniale de l'église.

Mise en valeur, entretien et embellissement du patrimoine attaché à l'église.

b. Périmètre du Patrimoine concerné :

C'est celui de l'inventaire établi lors de la visite de recensement et de recollement des objets mobiliers de l'église paroissiale, par la Chef de Service :

Patrimoine monumental et mobilier des Archives Départementales de Saint Quentin en Yvelines, le 4 mai 2010, en lien avec le propriétaire et l'affectataire des lieux, signé conjointement par ces derniers le 14 novembre 2011. Sa mise à jour se fait au sein de cette équipe par des avenants successifs.

L'ensemble est réparti selon les 5 catégories de classement ci-après :

- 1 : Objets du patrimoine classés au titre des Monuments Historiques (arrêtés de protection juridique renforcée)
- 2 : Objets du patrimoine inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (arrêtés de protection juridiques simple)
- 3 : Objets non protégés au titre des Monuments Historiques, mais inventoriés par la CAO, car présentant un intérêt patrimonial
- 4 : Objets non inventoriés par la CAO, mais faisant l'objet d'un suivi
- 5 : Objets listés comme étant bien de la paroisse

Selon les 10 lieux d'implantation suivants dans l'église :

- 1 : Bâtiment proprement dit
- 2 : Chœur
- 3 : Nef,
- 4 : Chapelle du Saint-Sacrement
- 5 : Baptistère,
- 6 : Narthex
- 7 : Tribune
- 8 : Sacristie
- 9 : Combles
- 10 : Porche

c. Structure et Règles de fonctionnement

Elle est calquée sur celle d'une association loi 1901.

Elle regroupe toutes les personnes physiques ou morales qui adhèrent aux mêmes objectifs visés. Elle est intégrée dans l'Association Paroissiale (APEM), loi 1901

Son noyau actif est le Conseil de Coordination, composé de 12 personnes., qui choisit son Bureau Coordinateur (1 Responsable Coordinateur, 1 Responsable Suivi Administratif-Financier).

Il aide le Responsable Coordinateur dans la réalisation des objectifs de LCSS, particulièrement en matière de sauvegarde, entretien et embellissement de l'église.

Pour les travaux en résultant, en résumé, on peut définir 3 actions :

- Pour les gros travaux touchant à l'architecture de l'édifice, relevant du propriétaire LCSS aide la Mairie, dans la recherche des fonds auprès du Département et à travers des souscriptions,
- Pour les mobiliers classés, relevant par l'inventaire de la Mairie, LCSS fait bénéficier la Mairie de ses connaissances dans ces domaines, acquis précédemment,
- Pour les travaux d'embellissement de l'intérieur, relevant de l'affectataire, LCSS apporte sa compétence dans ces domaines, y compris pour leur financement, à partir de ses ressources et de souscriptions spéciales, faisant l'objet d'un suivi au niveau de la ligne de compte « Patrimoine de Saint-Sauveur »

En matière de ressources, LCSS bénéficie :

- Des versements annuels (voir l'imprimé d'adhésion spécifique) versés au responsable du Suivi Financier, qui en assure la répartition entre APEM et LCSS, selon les règles établies.
- De tous les versements autres, hors subventions des organismes officiels, enregistrés par le responsable du suivi financier et le trésorier de l'APEM, sur la ligne de compte « Patrimoine Saint-Sauveur ».
- De tous les dons reçus de personnes, sans reçus de déduction fiscale,
- De toutes les sommes versées par la Paroisse, dans le cadre de son budget prévisionnel sur certains travaux reconnus.

- Des dons provenant de souscriptions dédiées à Saint Sauveur, donnant alors lieu à délivrance de reçus de déduction fiscale par le diocèse.

En plus du procès-verbal annuel de l'assemblée générale de l'association paroissiale, durant laquelle les bilans moral et financier de l'équipe sont présentés, parmi ceux de l'association paroissiale, un périodique : « *Le Veilleur* » sera distribué et donnera toute informations sur l'activité de LCSS.

Au § suivant, découvrez un résumé de nos actions passées et à venir, financées parfois en partie ou totalement à partir de la ligne de compte « Patrimoine Saint-Sauveur ».

► **3. Résumé de nos actions :** **passées :**

▪ Projet d'avril 2001 (de 2000 à 2010) :

« L'alliance de Dieu avec son peuple pour homme nouveau »

Les objets du Patrimoine du XVIII^{ème} sauvegardés de la destruction lors des travaux de 1975 sont restaurés avec des fonds multiples (Département, Mairie, MHA) et réimplantés essentiellement dans le chœur, la nef et la chapelle du St Sacrement. A cette occasion l'éclairage de l'église est revu conformément aux directives liturgiques.

▪ De 2009 à 2010 :

Engagement de l'Equipe St Sauveur, auprès de M. Singer, expert campanaire national, pour aboutir au classement MH de la cloche Marie.

▪ En 2011 :

Dans le baptistère, à partir de fonds paroissiaux et privés, sont mis en évidence les lambris du XVIII^{ème} sauvegardés, en façade d'un meuble.

▪ En 2012 :

Restauration du chandelier pascal du XIX^{ème}, avec les fonds de la ligne patrimoine St Sauveur

▪ De 2013 à 2017 :

A partir de ces mêmes fonds, diverses réalisations sont effectuées :

- souches pour l'ensemble des chandeliers de l'église,
- crèche de Noël, à partir d'éléments anciens trouvés dans les combles
- échange de mobiliers vétustes de la sacristie

à venir :

▪ A partir de 2019 :

- Faisant suite au bilan de l'état de l'église, par une architecte du Patrimoine, une première phase de gros travaux de sauvegarde a eu lieu. Dans les années à venir une seconde phase devrait être planifiée, comme le laissait présager la carte de vœux 2021, à la fois de sauvegarde de l'architecture et d'embellissement (cloche, retable, chapelle de la Vierge de l'Annonciation).

- Une restauration d'objet du Patrimoine, figurant à l'Inventaire, à partir de la ligne de compte du Patrimoine de " LCSS ", complétée par les cotisations annuelles Don / Soutien. Voir ci-après ;

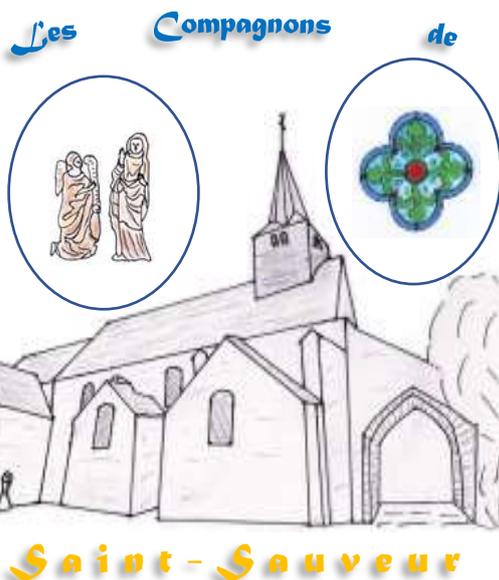
[Le bulletin d'adhésion Don / Soutien utilisé cette année, présente :](#)

[Au recto, les modalités pratiques à respecter, avec vos noms prénom et adresse mail, afin de permettre l'envoi des autres n° du Veilleur](#)

[Au verso, l'objet du Patrimoine choisi en 2021, à restaurer :
la Croix de Procession du XIX^{ème} :](#)

[Le montant du devis de : 1020 € sera à régler durant cette année.](#)

Association Paroissiale d'Elancourt-Maurepas



Adhésion à **APEM**

Don - Soutien à « **LCSS** »

Année : **2021**

Nom :

Prénom

Adresse :

E-mail :

(pour recevoir tout courrier et le bulletin périodique d'informations *Le Veilleur* de « LCSS »)

► Cette participation comporte deux parties :

- Une adhésion fixée à : **10 €** pour subvenir aux besoins de fonctionnement de l'Association paroissiale support de LCSS,
- Don de soutien hors souscription, de montant libre : ----- pour alimenter la ligne de compte « Patrimoine de Saint Sauveur », ouvert pour assurer les missions spécifiques de « LCSS » dont le suivi de réalisation est annoncé par le périodique. **(indiquer le montant)**

► Ces sommes peuvent être :

- soit versées en liquide ou par chèque libellé au nom de :
Association Paroissiale de Maurepas,
- soit virées sur le compte bancaire de l'Association Paroissiale,
(sur demande du RIB),
Avec la mention, pour un virement ou par chèque au dos :
cotisation association paroissiale + don pour Patrimoine Saint-Sauveur

► Bulletin rempli et signé, Liquide ou Chèque, **sous enveloppe avec mention : Adhésion APEM/LCSS,** sont remis au Responsable du Suivi Financier de l'Equipe LCSS, qui régularise la répartition des montants, avec le trésorier de l'APEM :

- soit directement, à Mme Muriel ROTH
4 Chemin de la Mare du Bois Haut 78310 MAUREPAS,
- soit au Secrétariat de la Paroisse, à l'attention de l'Association Paroissiale
4, place du Livradois 78310 MAUREPAS.

Coordonnées de l'Equipe LCSS : tél. : 07 86 35 18 97
courriel : apem.lcss@gmail.com

Ce que vous devez savoir :

Grâce au versement de votre Adhésion / Don – Soutien, vous permettez à l'Equipe LCSS :

- d'avoir une existence légale, officielle, reconnue par ce rattachement à APEM,
- de lui permettre d'agir de ce fait efficacement, auprès des organismes officiels, en relation avec la sauvegarde, la restauration et l'embellissement de cet édifice
- d'offrir à tous les membres ayant adhésés, une protection par assurance, en cas d'accidents occasionnels, survenus dans le cadre des actions de l'Equipe « LCSS ».
- d'approvisionner la ligne de compte « Patrimoine Saint-Sauveur », pour l'aider dans ses réalisations.

Actuellement, LCSS cherche à réunir les fonds nécessaires pour la restauration :



de la Croix de Procession du XIX^{ème} siècle ci-contre, figurant à l'Inventaire,

par l'atelier spécialisé Anthémos,

selon un devis de : 1020 € TTC

Merci de votre aide !